



CHARTRE POLE PARTENAIRES AIDANTS 65

Préambule :

Avec près de 11 millions d'aidants familiaux en France, cela en fait un sujet de société majeur. L'action sociale AG2R LA MONDIALE Midi-Pyrénées a choisi de mettre un accent fort sur cette thématique en lançant la création d'un Pôle Partenaires Aidants 65 en partenariat étroit avec l'Association du Haut Adour Générations et le Conseil départemental 65.

Objet de la charte :

La présente charte vise à optimiser les relations entre les signataires sur la base de principes partagés, en respectant l'organisation, l'indépendance, les places et les rôles de chacun.

Le renforcement du partenariat, notamment dans les modalités d'action commune, vise à mobiliser des acteurs (aidants, associations, institutionnels, politiques...) qui oeuvrent en faveur des aidants familiaux pour co construire des réponses aux besoins des aidants et faire vivre le Pôle Partenaires Aidants 65.

Principes et valeurs partagés :

Les principes du Pôle Partenaires Aidants 65 reposent sur le respect, l'écoute, la co-construction, l'échange, le partage, la complémentarité, la co responsabilité, la confidentialité et l'implication de tout type d'Aidants.

Ces principes sont partagés par les signataires qui s'emploient à conjuguer leurs efforts et leur savoir-faire.

L'indépendance des associations et structures est reconnue au sein du Pôle partenaire aidants 65 et leur laisse toute liberté pour déployer leurs projets internes et à les communiquer.

Rôle et engagements des signataires :

- Chaque structure s'engage à concourir activement aux travaux du Pôle Partenaires Aidants 65 dans la mesure de ses possibilités et de ses missions.
- Les partenaires s'engagent à identifier, mobiliser et impliquer les aidants de son territoire dans la co construction des projets portés par le Pôle Partenaires Aidants 65.

- Pour une communication efficace et fluide, les partenaires transmettront une fiche action de leurs projets aux co pilotes du Pôle Partenaires Aidants 65 qui assureront la diffusion de cette information.
- Chaque partenaire veille à faire connaître le Pôle Partenaires Aidants 65 auprès de son réseau.
- Le Pôle Partenaires Aidants 65 est ouvert à toute structure qui partage les valeurs et objectifs du Pôle.

Mise en œuvre du partenariat :

Un comité d'animation est mis en place pour animer, organiser, planifier, coordonner et accompagner la mise en œuvre du Pôle Partenaires Aidants 65 et de ses projets émergents.

Aujourd'hui le comité d'animation est composé de : AG2R LA MONDIALE, Conseil départemental 65, Haut Adour Générations, MAIA, Plateforme de répit 65, un représentant des Aidants familiaux. Il peut évoluer en fonction des partenaires qui souhaitent s'y engager.

Le comité d'animation et les signataires veillent au respect de la charte par tous les partenaires.

La mise en œuvre du partenariat se décline en plusieurs commissions et réunions plénières selon les besoins identifiés par les différents partenaires et les communautés des aidants.

Evaluation :

La présente charte traduit la volonté des signataires de renforcer le travail de collaboration et de coopération déjà engagée. Ils souhaitent évaluer leur partenariat selon des modalités à co-construire. A cet effet, l'évaluation pourra être centrée sur l'implication des acteurs à participer au Pôle Partenaires Aidants 65 et aux effets sur les usagers des projets mis en place.

La structure s'engage à identifier et communiquer le ou les personnes ressources pour le Pôle Partenaires Aidants 65.

Toute mise à jour de cette charte fera l'objet d'une information auprès des partenaires signataires.

Nom de la structure :

Représentant légal :

Personne(s) ressource(s) :

Signature